

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 janvier 2012, à 19 h 33, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-01-001 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 janvier 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 5.5 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours en radiation d'hypothèque légale / Caserne d'incendie – rue Forbes

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance ordinaire du 12 décembre 2011 et séance du budget du 13 décembre 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Comité de toponymie / Statut officiel des odonymes et toponymes
- 4.5 Base de Plein Air des Cèdres / Utilisation / Protocole d'entente
- 4.6 L'Aiguillage / Encan silencieux / Aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Renouvellement de bail / Locaux sis au 83, route de Lotbinière / M. Jean-Claude Giroux et Club de gymnastique Gymini
- 5.3 Club de motoneigistes Harfang des Neiges inc. / Résolution d'approbation pour tracé / Chemin de service / Autoroute 40 sud
- 5.4 Mandat / Recours judiciaires / Radiation de servitude / 126, rue Chaignaud
- 5.6 Centre multisports / Contrat de gestion à intervenir avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
- 5.7 Offre de règlement / Réclamation / Dommages sur un véhicule / 232, rue Lalonde
- 5.8 Lot 1 834 756 / Rue Chartier / Demande au ministère des Transports du Québec

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Nomination / Assistant-trésorier
- 6.3 Signataire autorisé / Chèques et autres effets bancaires / Caisse Desjardins
- 6.4 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Mandat dans le cadre du renouvellement des conventions collectives de travail des employés cols bleus et cols blancs
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Nomination / Chef de division – Sports et logistique
- 7.4 Service de la trésorerie / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.5 Service de la trésorerie / Nomination / Chef de division - Revenus
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Préposé – Aqueduc et égouts
- 7.7 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Opérateur-chauffeur
- 7.8 Service des travaux publics / Embauches / Salariés inscrits à l'annexe B – Liste de rappel des salariés temporaires / Cols bleus
- 7.9 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers temporaires
- 7.10 Divers services / Embauches temporaires / Agentes de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes / Entente de service Trudeau Dupré Ressources humaines inc.
- 7.11 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Caissiers
- 7.12 Service des arts et de la culture / Départ à la retraite / Commis aux prêts temporaire
- 7.13 Service des arts et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire
- 7.14 Service des loisirs et de la vie communautaire / Nomination / Chef de division - Animation et programmation
- 7.15 Divers services / Embauches temporaires / Agentes de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes
- 7.16 Service des eaux / Embauches temporaires / Opérateurs d'usine de traitement de l'eau potable

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2012

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine / Demande d'aide financière / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » / Autorisation de signature

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2010-2011 / Résidants de Vaudreuil-Dorion / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Ordre de changement n° 1 / Fourniture et installation de portes de garage (hangar 5) / Règlement n° 1629
- 13.2 Association des travaux publics d'Amérique / Tournoi inter municipal de hockey / Abrogation de la résolution 11-09-800
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-01 / Fourniture et installation d'équipements GPS et fourniture de services de localisation des unités
- 13.4 Circulation / Retrait de l'arrêt obligatoire localisé à la traverse de piétons sur la rue Bellini
- 13.5 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Saint-Michel
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Partie de la rue F.-X.-Tessier
- 13.7 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Joseph-Raymer

14. EAUX

- 14.1 Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Offre de service / Plan directeur – Gestion des boues et autres résidus / Honoraires professionnels supplémentaires / Règlement n° 1605

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Acquisition / Lots 4 610 048 et 4 610 049 / Partie de la rue des Sapins et rue des Cerisiers / Officialisation des arrêts obligatoires
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1601-12 / Services professionnels / Inspection de la mise en place de la toiture des parties « C » et « D » du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.3 Ordres de changement n°^{os} 1 à 4 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.4 Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Modification du tracé de l'émissaire sanitaire / Honoraires professionnels supplémentaires / Règlement n° 1605
- 15.5 Mise à niveau du bassin d'eau brute / Modification des plans et devis / Honoraires professionnels supplémentaires / Règlement n° 1608
- 15.6 Construction d'une seconde conduite d'amenée en milieu terrestre et aquatique et d'une prise d'eau supplémentaire / Facturation des honoraires professionnels / Modification de l'étalement des paiements / Règlement n° 1498
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage et éclairage / Projets automne 2012 / Règlement n° 1632
- 15.8 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Projets printemps-été 2012 / Règlement n° 1633
- 15.10 Ordre de changement n° 63 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 20 décembre 2011
- 16.2 PIIA / 2499, rang Saint-Antoine / Enseigne sur poteaux / Lot 2 325 620 / Zone I2-752 / CCU n° 11-12-184
- 16.3 PIIA / 2941, boulevard de la Gare / Agrandissement de l'entrepôt / Zone C3-1001 / CCU n° 11-12-185
- 16.4 PIIA / 2470, rue Henry-Ford / Agrandissement du bâtiment principal et aménagement des espaces extérieurs / Zone I2-644 / CCU n° 11-12-186
- 16.5 PIIA / 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Zone C3-219 / CCU n° 11-12-187
- 16.6 Dérogation mineure / 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne sur poteau / Enseigne corporative / Lot 4 865 499 / Zone C3-219 / CCU n° 11-12-188

- 16.7 PIIA / 3140-3150, boulevard de la Gare / Construction d'un nouveau local / Zone C3-356 / CCU n° 11-12-189
- 16.8 PIIA / 960, 965, 970, 975, 980, 985 et 995, avenue André-Chartrand / Nouvelles constructions multifamiliales / Zones H3-445 et H3-446 / CCU n° 11-12-190
- 16.9 Dérogation mineure / 2055, 2057, 2059 et 2059-A, rue Chicoine / Accès à la voie publique / Lot 3 307 310 / Zone I2-752 / CCU n° 11-12-191
- 16.10 PIIA / 3050, boulevard de la Gare / Rénovation extérieure / Modification des couleurs – côté gauche du bâtiment / Nouvelles enseignes au mur et directionnelles / Zone C3-1001 / CCU n° 11-12-192
- 16.11 Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme / Sièges pairs
- 16.12 Commission scolaire des Trois-Lacs / École primaire / Adresse projetée 99, rue Maurice-Richard / Accès au stationnement / Modification de la résolution 11-11-1083

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1586 / Règlement sur les matières résiduelles
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1607-01 / Règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet / Ajout à l'article 5.2 a) / Inspection obligatoire et entretien / Systèmes secondaires avancés en aval
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1613 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1634 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Rues Vivaldi, Bellini et Verdi
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1480-07 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1633 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1638 / Protocole d'entente à intervenir entre la Ville et « Fréchette Construction inc. » / Travaux de voirie et de drainage / Prolongement de la rue Montgomery
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n° 1275-165 / Modification à la grille des usages et normes de la zone C2-415 / Autorisation / Classe d'usage commerce urbain (C2) / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1636-01 / Taxation et tarification / Ajout / Tarifs relatifs à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 ainsi que celui de la séance du budget du 13 décembre 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-01-003 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-01-004 COMITÉ DE TOPONYMIE / STATUT OFFICIEL DES ODONYMES ET TOPONYMES

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite définir le statut officiel des odonymes de rues et toponymes de parcs et espaces verts sur l'ensemble de son territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les propositions et modifications de noms de rues, parcs et espaces verts apparaissant au document déposé le 5 décembre 2011 par le comité de toponymie.

« ADOPTÉE »

12-01-005 BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES / UTILISATION / PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir de nouveau pour la saison 2011-2012 aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion une contribution financière à l'achat de cartes familiales à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT qu'il convient à cet effet d'autoriser la signature du protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air transmis par la municipalité des Cèdres le 20 décembre 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinquante dollars (50 \$) par carte familiale soit déduit aux cent (100) premières familles de Vaudreuil-Dorion s'en procurant une, et ce, pour une dépense n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, avec la municipalité des Cèdres, le protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens de la Ville;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-499;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-52-964	(Contribution – aménagement de jeux)	1 500 \$
À :	02-701-52-499	(Part. base de Plein Air des Cèdres)	1 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-006 L'AIGUILLAGE / ENCAN SILENCIEUX / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'encan silencieux au profit de L'Aiguillage;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à L'Aiguillage à titre d'aide financière dans le cadre de la tenue de son encan silencieux au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges le 17 février 2012;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-007 RENOUVELLEMENT DE BAIL / LOCAUX SIS AU 83, ROUTE DE LOTBINIÈRE / M. JEAN-CLAUDE GIROUX ET CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre M. Jean-Claude Giroux et la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la location des locaux au 83, route de Lotbinière, prendra fin le 31 mai 2012;

CONSIDÉRANT que ces locaux sont sous-loués par Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil qui les utilise aux fins de ses activités sportives;

CONSIDÉRANT la volonté de Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil de renouveler l'entente de sous-location de ces locaux pour une période additionnelle de sept (7) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du bail pour les locaux sis au 83, route de Lotbinière, entre M. Jean-Claude Giroux et la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour une période additionnelle de sept (7) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2012, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 14 décembre 2011 de M. Jean-Claude Giroux;

QUE la Ville autorise également le renouvellement de l'entente de sous-location conclue avec Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil, aux mêmes conditions que celles convenues avec le propriétaire, pour une période de sept (7) mois;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-512;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-008 CLUB DE MOTONEIGISTES HARFANG DES NEIGES INC. / RÉOLUTION D'APPROBATION POUR TRACÉ / CHEMIN DE SERVICE / AUTOROUTE 40 SUD

CONSIDÉRANT que le Club de motoneigistes Harfang des Neiges inc. souhaite conclure une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'utilisation d'une portion de 123 mètres dans l'emprise sud de l'autoroute 40 est entre les chaînages 0+335 et 0+458;

CONSIDÉRANT que le MTQ requiert l'approbation de la Ville à cet égard;

CONSIDÉRANT qu'aucune habitation n'est présente à proximité de ladite portion de chemin;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde son approbation à la conclusion de l'entente avec le MTQ telle que présentée par le Club de motoneigistes Harfang des Neiges inc. dans sa demande datée du 21 décembre 2011 et que le Ministère en soit informé.

« ADOPTÉE »

**12-01-009 MANDAT / RECOURS JUDICIAIRES / RADIATION DE SERVITUDE /
126, RUE CHAIGNAUD**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a cédé au CPE La Relève, par un acte intervenu le 26 mai 2011, le lot 4 763 153;

CONSIDÉRANT que l'acte prévoit l'engagement de la Ville à faire radier des servitudes de conduites d'égout désuètes affectant l'immeuble;

CONSIDÉRANT que, malgré de nombreux efforts, la notaire retenue par la Ville n'a pu obtenir le consentement volontaire à la radiation de ladite servitude du propriétaire d'un immeuble sis au 126, rue Chaignaud (lot 1 545 379), lequel en constitue le fonds servant;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a d'autre choix que de s'adresser aux tribunaux pour obtenir la radiation de ladite servitude;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Séguin & associés avocats inc. afin d'entreprendre les recours judiciaires appropriés dans le but d'obtenir la radiation d'une servitude d'égout établie aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 83 962 au registre foncier de la circonscription foncière de Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-120-00-412;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-010 CENTRE MULTISPORTS / CONTRAT DE GESTION À INTERVENIR AVEC LE
CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 270680 du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, daté du 20 juillet 2011, autorisant la conclusion d'une entente, avec Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, pour la gestion du Centre multisports;

CONSIDÉRANT que des ajustements ont depuis été apportés au projet d'entente, sans pour autant en changer la nature;

CONSIDÉRANT que la résolution 11-04-281 qui autorisait la signature de l'entente a dû être abrogée par la résolution 11-08-691;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature du projet d'entente daté du 9 janvier 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la version datée du 9 janvier 2012 de l'entente de gestion du Centre multisports avec Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-01-011 OFFRE DE RÈGLEMENT / RÉCLAMATION / DOMMAGES SUR UN VÉHICULE / 232, RUE LALONDE

CONSIDÉRANT une réclamation de La Personnelle, assurances générales inc. et son assuré au montant total de mille deux cent soixante-quatorze dollars et cinquante-cinq cents (1 274,55 \$) pour des dommages survenus à la suite du bris d'une branche d'arbre sur un véhicule stationné au 232, rue Lalonde, le 30 novembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de règlement du dossier pour un montant total et final, en capital et frais, de mille deux cent soixante-quatorze dollars et cinquante-cinq cents (1 274,55 \$), le tout conditionnellement à la signature d'une transaction et reçu quittance;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995 (budget 2011);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-012 LOT 1 834 756 / RUE CHARTIER / DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le lot 1 834 756, communément appelé la rue Chartier, appartient au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lot constitue essentiellement un chemin d'accès aux lots qui y sont riverains;

CONSIDÉRANT que le Ministère déclare ne pas assumer la gestion de ce lot;

CONSIDÉRANT que ledit lot ne constitue pas une rue publique municipale et que la Ville n'en assume ni la gestion, ni l'entretien;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clarifier la situation de ce lot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville requière du ministère des Transports du Québec qu'il déclare le lot 1 834 756 comme immeuble excédentaire au sens du *Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65-1, r. 1) et qu'il soit offert en vente selon ces dispositions.

« ADOPTÉE »

12-01-013 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-deux dollars et vingt-huit cents (29 797 962,28 \$).

« ADOPTÉE »

12-01-014 NOMINATION / ASSISTANT-TRÉSORIER

ATTENDU que l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil municipal de nommer un assistant-trésorier, lequel peut alors exercer tous les pouvoirs de la charge du trésorier, avec les droits, devoirs, privilèges, obligations et pénalités attachés à cette charge;

ATTENDU que l'assistant-trésorier peut alors, en toute légalité, remplacer le trésorier en son absence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Stéphane Dupont, CMA, soit nommé à titre d'assistant-trésorier à compter du 17 janvier 2012.

« ADOPTÉE »

12-01-015 SIGNATAIRE AUTORISÉ / CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES / CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Michèle Dupras, assistante-trésorière et deuxième signataire autorisée des chèques et autres effets bancaires;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié qu'une deuxième personne du Service de la trésorerie, en plus du trésorier, soit autorisée à signer les chèques et effets bancaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser l'assistant-trésorier, M. Stéphane Dupont, CMA, à signer les chèques et autres effets bancaires avec le maire, en l'absence du trésorier, en lieu et place de M^{me} Michèle Dupras.

« ADOPTÉE »

12-01-016 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent soixante-quatre mille sept cent quinze dollars (164 715 \$) tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 31 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

12-01-017 MANDAT DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS

CONSIDÉRANT que les conventions collectives de travail des employés cols bleus et des employés cols blancs sont échues depuis le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'expertise du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM);

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et qu'à ce titre, elle bénéficie de tarifs avantageux du CRM;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues du CRM en date du 22 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie le mandat de porte-parole au sein du comité de négociations pour la partie patronale au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines, et ce, dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés cols bleus et des employés cols blancs, le tout selon les offres de service déposées le 22 décembre 2011;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-018

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire implantée le 7 juillet 2009 en vertu de la résolution 09-07-527;

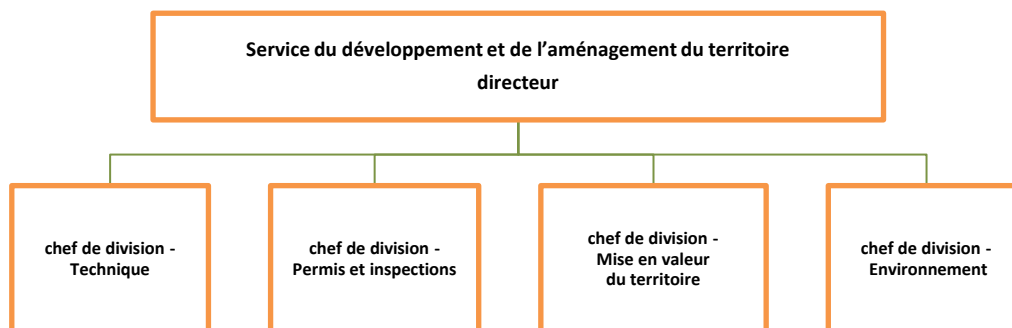
CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle structure organisationnelle pourra être implantée graduellement au moment jugé opportun par le Conseil sur recommandation de la direction générale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QUE cette structure organisationnelle soit mise en œuvre, en tout ou en partie, aux dates déterminées par le Conseil sur recommandation de la direction générale;

QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli à la date déterminée par le Conseil sur recommandation de la direction générale;

- chef de division – Urbanisme;

QUE la Ville crée les postes suivants au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

- chef de division – Permis et inspections;
- chef de division – Mise en valeur du territoire;

QU'il est entendu que les postes ci-haut mentionnés devront faire l'objet d'une évaluation aux fins de leur intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

ET QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

12-01-019 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / NOMINATION / CHEF DE DIVISION – SPORTS ET LOGISTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1067 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Marc Brunet au poste régulier de chef de division – Sports et logistique, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, au salaire prévu à la classe 4B - échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du directeur des loisirs et de la vie communautaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-140;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-020 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la modification apportée à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie le 17 octobre 2011 en vertu de la résolution 11-10-940;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie;

Il est

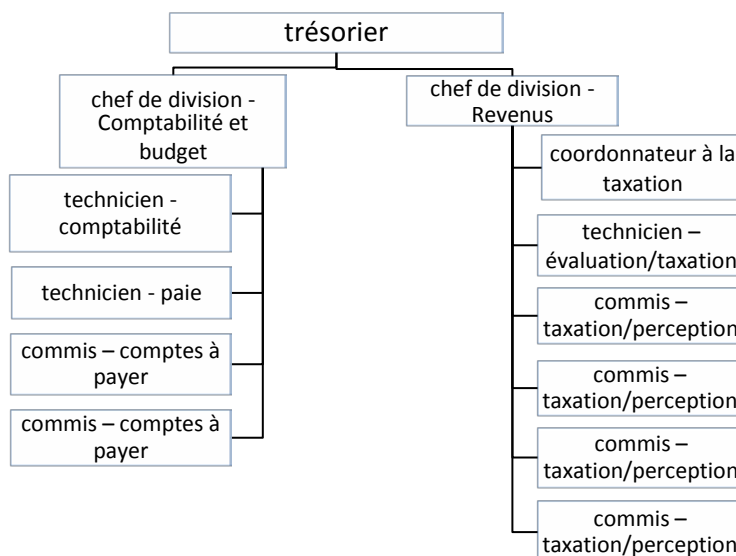
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-après :



QUE celle-ci entre en vigueur le 17 janvier 2012;

QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 17 janvier 2012 :

- assistant-trésorier;

QUE les postes suivants soient créés en date du 17 janvier 2012 :

- chef de division – Revenus;
- technicien – évaluation/taxation;

QUE l'appellation du poste de commis à la paie soit modifiée comme suit :

- technicien – paie;

ET qu'il est entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres ou dans la convention collective de travail des employés cols blancs et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

12-01-021 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / NOMINATION / CHEF DE DIVISION - REVENUS

CONSIDÉRANT la résolution 12-01-020 relative aux modifications complémentaires apportées à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M^{me} Diane Michelin au poste régulier de chef de division – Revenus à compter du 17 janvier 2012, au salaire prévu à la classe 4B - échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, selon les recommandations formulées au document de l'application des règles relatives à l'intégration salariale;

QUE ledit poste relève du trésorier;

QUE M^{me} Michelin pourra être confirmée dans son poste, sur recommandation favorable du trésorier, à la suite d'une période d'évaluation de trois (3) mois;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Michelin;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-140;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-022 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE / PRÉPOSÉ – AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 4 janvier 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Simon Bélanger dans son poste régulier de préposé – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 13 janvier 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bélanger.

« ADOPTÉE »

12-01-023 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE / OPÉRATEUR-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 4 janvier 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. André Daoust dans son poste régulier d'opérateur-chauffeur au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 13 janvier 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Daoust.

« ADOPTÉE »

12-01-024 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES / SALARIÉS INSCRITS À L'ANNEXE B – LISTE DE RAPPEL DES SALARIÉS TEMPORAIRES / COLS BLEUS

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'annexe B – liste de rappel des salariés temporaires cols bleus faisant partie intégrante de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que les salariés dûment inscrits sur cette liste de rappel peuvent être appelés pour pallier à divers besoins en remplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter la procédure d'embauche des salariés temporaires dûment inscrits sur la liste de rappel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion efficace des dossiers des salariés temporaires au Service des ressources humaines ainsi qu'au Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche, lorsque les besoins le justifient, des salariés dûment inscrits sur la liste de rappel pour la période comprise entre le 31 janvier 2012 et le 31 janvier 2013, et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service ou leurs représentants s'engagent à compléter et à soumettre à la directrice générale le formulaire « Demande d'approbation d'embauche temporaire » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objets 160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-025 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES / JOURNALIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 12 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Annie Bergeron et de MM. Kevin Boivin, Gilles Besner et Mathieu Ménard à titre de journaliers temporaires pour la période comprise entre le 3 et le 31 janvier 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objets 160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-026 DIVERS SERVICES / EMBAUCHES TEMPORAIRES / AGENTES DE BUREAU 2
ET/OU SECRÉTAIRES-RÉCEPTIONNISTES / ENTENTE DE SERVICE TRUDEAU
DUPRÉ RESSOURCES HUMAINES INC.**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Hélène Portelance et Jocelyne Deguire à titre d'agentes de bureau 2 et/ou secrétaires-réceptionnistes au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 3 janvier et le 31 décembre 2012, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objets 150 selon les services;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-027 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES
TEMPORAIRES / CAISSIERS**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire des deux (2) caissiers suivants au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire :

- M^{me} Émilie Lalande à compter du 16 décembre 2011;
- M. Charles Gagnon à compter du 6 janvier 2012;

et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-028 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉPART À LA RETRAITE /
COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Louiza Bouziani, commis aux prêts temporaire, en date du 16 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Louiza Bouziani, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 29 février 2012;

QUE la Ville remercie M^{me} Bouziani pour le travail qu'elle a accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

12-01-029 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Diane Delisle, commis aux prêts temporaire, en date du 16 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Diane Delisle, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 31 mai 2012;

QUE la Ville remercie M^{me} Delisle pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-01-030 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / NOMINATION / CHEF DE DIVISION - ANIMATION ET PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1067 relative à l'implantation et à la mise en œuvre de la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M^{me} Catherine Boyer Dandurand au poste régulier de chef de division – Animation et programmation rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, au salaire prévu à la classe 4B - échelon 2 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, selon les recommandations formulées au document de l'application des règles relatives à l'intégration salariale;

QUE ledit poste relève du directeur des loisirs et de la vie communautaire;

QUE M^{me} Boyer Dandurand aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Boyer Dandurand;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-140;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-031 DIVERS SERVICES / EMBAUCHES TEMPORAIRES / AGENTES DE BUREAU 2
ET/OU SECRÉTAIRES-RÉCEPTIONNISTES**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Louise St-Hilaire et Carole Leduc à titre d'agentes de bureau 2 ou secrétaires réceptionnistes au sein de divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 3 janvier 2012 et le 31 janvier 2013, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objets 150 selon les services;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

**12-01-032 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHES TEMPORAIRES / OPÉRATEURS D'USINE DE
TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein du Service des eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, directeur aux usines, en date du 23 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de :

- M^{me} Josée Petit;
- M^{me} Joëlle Desormeaux;
- M^{me} Sophie Charrette;
- M. Jocelyn Dubé;

à titre d'opérateurs temporaires d'usine de traitement d'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 31 janvier 2012 jusqu'au 31 janvier 2013 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-01-033 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PG SOLUTIONS POUR
L'ANNÉE 2012**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et ce, pour un montant de trente-trois mille neuf cent cinquante-cinq dollars et trente-cinq cents (33 955,35 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-190-00-419, 02-320-00-414 et 02-610-00-414;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

12-01-034 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES » / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à transmettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2012 et qu'il soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Ministère.

« ADOPTÉE »

12-01-035 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / INSCRIPTIONS 2010-2011 / RÉSIDANTS DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Club de gymnastique Gymini à l'égard des inscriptions des résidants de Vaudreuil-Dorion aux activités du Club en 2010-2011;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville en matière d'activités de loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de vingt-deux mille quarante-cinq dollars (22 045 \$) soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour la saison 2010-2011, et ce, selon les critères suivants :

- trente-cinq dollars (35 \$) par résidant de Vaudreuil-Dorion inscrit à chacune des sessions d'activités du Club;
- soixante dollars (60 \$) par résident de Vaudreuil-Dorion inscrit au niveau compétitif;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-036 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 1 / FOURNITURE ET INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE (HANGAR 5) / RÈGLEMENT N^o 1629

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°1 relié au projet « Fourniture et installation de portes de garage (hangar 5) – Règlement n° 1629 » totalisant un montant de cinq cent quatre-vingts dollars (580 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

12-01-037 ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE / TOURNOI INTER MUNICIPAL DE HOCKEY / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11-09-800

CONSIDÉRANT la résolution 11-09-800 acceptant l'organisation et la tenue de la 26^e édition du tournoi inter municipal de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA);

CONSIDÉRANT le retrait de la candidature de la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville hôte du tournoi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 11-09-800.

« ADOPTÉE »

12-01-038 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-01 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS GPS ET FOURNITURE DE SERVICES DE LOCALISATION DES UNITÉS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS et la fourniture de services de localisation des unités, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 janvier 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres stipule que la durée du contrat est de trente-six (36) mois, mais que le bordereau de soumission ne permettait pas d'indiquer la somme totale du contrat calculée en fonction de la période requise de service;

CONSIDÉRANT les montants relatifs aux frais mensuels prévus par unité pour le maintien du service établis par chacun des soumissionnaires :

- trente-cinq dollars (35 \$), taxes applicables non comprises, pour BSM Wireless inc.;
- trente-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (39,99 \$), taxes applicables non comprises, pour The 3rd Eye Tracking;

CONSIDÉRANT que des calculs ont été effectués par le responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement afin d'établir des montants totaux comparables en fonction de la période requise de service;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence BSM Wireless inc., 440, boulevard Armand-Frappier, bureau 350, Laval (Québec), H7V 4B4, pour la fourniture et l'installation d'équipements GPS et la fourniture de services de localisation des unités, et ce, au coût de cinquante mille soixante et onze dollars et soixante et un cents (50 071,61 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-01;

QUE le chef de division – Entretien des infrastructures soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document « Convention et modalités relatives au matériel »;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-330-00-725, 02-330-00-331 et 02-320-00-331;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-320-00-331	(Téléphone - voirie)	976 \$
DE : 02-330-00-331	(Téléphone - neige)	976 \$
DE : 02-330-00-443	(Contrat – enlèvement neige)	2 550 \$
À : 02-330-00-725	(Biens durables, équipements – neige)	4 502 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-039 CIRCULATION / RETRAIT DE L'ARRÊT OBLIGATOIRE LOCALISÉ À LA TRAVERSE DE PIÉTONS SUR LA RUE BELLINI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation de retirer les arrêts obligatoires localisés aux traverses de piétons;

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1014 prévoyant, notamment, l'arrêt obligatoire des véhicules routiers à la traverse de piétons de la rue Bellini;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire localisé à la traverse de piétons sur la rue Bellini;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à la modification précitée;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-01-040 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation d'interdire le stationnement des véhicules routiers en façade de l'établissement funéraire de la rue Saint-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur la rue Saint-Michel entre la ligne de propriété du 28, rue Saint-Michel, et la rue Sainte-Marguerite, de 9 h à 15 h, sauf pour les cortèges funèbres;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-01-041 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / PARTIE DE LA RUE F.-X.-TESSIER

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation d'interdire le stationnement des véhicules routiers du côté nord d'une partie de la rue F.-X.-Tessier durant la période hivernale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit du côté nord de la rue F.-X.-Tessier, de la rue Marie-Curie à la première courbe, et ce, du 1^{er} novembre au 15 avril de chaque année;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-01-042 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE JOSEPH-RAYMER

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation d'interdire le stationnement des véhicules routiers dans la courbe de la rue Joseph-Raymer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit dans la courbe de la rue Joseph-Raymer entre les deux (2) lignes de propriété du 2081, rue Joseph-Raymer;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-01-043 CONSTRUCTION ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / OFFRE DE SERVICE / PLAN DIRECTEUR – GESTION DES BOUES ET AUTRES RÉSIDUS / HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT la résolution 11-03-245 adjugeant à la firme Les Services exp inc. un mandat pour les services professionnels en vue de la préparation des études d'avant-projet des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour la construction et la mise à niveau de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que la Ville désire soumettre une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'égard de la gestion des boues et autres résidus de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que la Ville doit joindre à sa demande un plan directeur pour le traitement des matières organiques par bio-méthanisation;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par la firme Les Services exp inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de la firme Les Services exp inc. dans le cadre de son offre de service reçu le 16 janvier 2012 à l'égard de la préparation d'un plan directeur pour le traitement des matières organiques par bio-méthanisation relié au projet de construction et mise à niveau de l'usine d'épuration, et ce, pour un montant forfaitaire de vingt et un mille cinq cents dollars (21 500 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

12-01-044 ACQUISITION / LOTS 4 610 048 ET 4 610 049 / PARTIE DE LA RUE DES SAPINS ET RUE DES CERISIERS / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie de la rue des Sapins et de la rue des Cerisiers sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 610 048 et 4 610 049 et de décréter la partie de rue et la rue ci-haut mentionnées ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 4 610 048 (partie de la rue des Sapins) et 4 610 049 (rue des Cerisiers);

QUE la partie de rue et la rue identifiées ci-haut soient décrétées ouvertes en date de la conclusion de l'acte à intervenir;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue des Sapins, à l'intersection de la rue des Cerisiers, adjacent au lot 4 610 055;
- sur la rue des Cerisiers, à l'intersection de la rue des Sapins, adjacent au lot 4 364 612;
- sur la rue des Sapins adjacent au lot 4 828 922;
- sur la rue des Sapins, à l'intersection de la rue des Cerisiers, adjacent au lot 4 610 054;
- sur la rue des Cerisiers, à l'intersection de la rue des Sapins, adjacent au lot 4 610 056;
- sur la rue des Cerisiers adjacent au lot 4 610 060;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-01-045

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-12 / SERVICES PROFESSIONNELS / INSPECTION DE LA MISE EN PLACE DE LA TOITURE DES PARTIES « C » ET « D » DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels pour l'inspection de la mise en place de la toiture des parties « C » et « D » du Centre multisports, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 10 janvier 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 13 janvier 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V4, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant soixante mille deux cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (60 223 91 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1601-12;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-01-046

ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 À 4 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1, 2, 3 et 4 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n^o 1601 » totalisant un montant de mille cent soixante-treize dollars et quarante-deux cents (1 173,42 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1601.

« ADOPTÉE »

12-01-047 CONSTRUCTION ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / MODIFICATION DU TRACÉ DE L'ÉMISSAIRE SANITAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / RÈGLEMENT N^o 1605

CONSIDÉRANT la résolution 11-03-245 adjugeant à la firme Les Services exp inc. un mandat pour les services professionnels en vue de la préparation des études d'avant-projet des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour la construction et la mise à niveau de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT une demande d'honoraires supplémentaires reçue de la firme Les Services exp inc. le 24 novembre 2011 pour les services professionnels requis afin de modifier le tracé de l'émissaire sanitaire proposé;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de la firme Les Services exp inc. formulée dans sa correspondance reçue le 24 novembre 2011 à l'égard de services professionnels requis afin de modifier le tracé de l'émissaire sanitaire proposé, et ce, pour un montant forfaitaire de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1605.

« ADOPTÉE »

12-01-048 MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE / MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS / HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / RÈGLEMENT N^o 1608

CONSIDÉRANT la résolution 10-11-1052 adjugeant à la firme Les Services exp inc. un mandat pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT une demande d'honoraires supplémentaires reçue de la firme Les Services exp inc. le 20 décembre 2011 pour les services professionnels requis dans le but de modifier les plans et devis afin de respecter le règlement d'emprunt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de la firme Les Services exp inc. formulée dans sa correspondance reçue le 20 décembre 2011 à l'égard de services professionnels requis dans le but de modifier les plans et devis afin de respecter le règlement d'emprunt, et ce, pour un montant forfaitaire de trente-deux mille huit cent trois dollars (32 803 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1608.

« ADOPTÉE »

12-01-049

CONSTRUCTION D'UNE SECONDE CONDUITE D'AMENÉE EN MILIEUX TERRESTRE ET AQUATIQUE ET D'UNE PRISE D'EAU SUPPLÉMENTAIRE / FACTURATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS / MODIFICATION DE L'ÉTALEMENT DES PAIEMENTS / RÈGLEMENT N° 1498

CONSIDÉRANT la résolution 10-07-599 adjugeant à la firme Les Services exp inc. un mandat pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance pour la construction d'une nouvelle conduite d'amenée en milieu terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais y incluant tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres de services professionnels avait été conçu de façon à ce que les travaux soient complètement exécutés au cours de l'année 2011;

CONSIDÉRANT que, dans les faits, les travaux en milieu terrestre ont débuté en septembre 2011 et ont été complétés en décembre 2011 et que la suite des travaux en milieu aquatique débutera en août 2012 pour éventuellement se terminer en décembre 2012;

CONSIDÉRANT que le prochain décompte progressif de l'entrepreneur général établira à 21 % le degré d'avancement des travaux et que la grille d'étalement des paiements d'honoraires professionnels prévue à l'article 49 des clauses administratives générales du devis d'appel d'offres n°202-110-1498-13 s'applique à partir de 25 % des travaux complétés;

CONSIDÉRANT que l'application de cet article du devis cause un préjudice à ladite firme Les Services exp inc. puisque des dépenses importantes de surveillance de travaux ont déjà été engendrées en date de ce jour;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par M. Pierre Labbé, directeur Infrastructures et transport de ladite firme, dans sa correspondance du 22 décembre 2011, relativement à l'étalement des paiements durant le mandat;

CONSIDÉRANT que la Division technique recommande favorablement la proposition puisqu'elle respecte le contexte actuel du déroulement réel des travaux ainsi que l'esprit du devis d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition soumise par la firme Les Services exp inc. relativement à la modification de l'étalement des paiements pour la durée du mandat pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance pour la construction d'une nouvelle conduite d'amenée en milieu terrestre et aquatique reliée à une prise d'eau localisée dans la rivière des Outaouais y incluant tous les travaux connexes;

QUE le pourcentage des honoraires recevables prévu aux factures n^{os} 5 à 9 soit modifié pour les factures n^{os} 5, 6a), 6b), 7a), 7b), 8 et 9, et que soit modifié en conséquence l'article 49 « Étalement des paiements durant le mandat » des clauses administratives générales du devis d'appel d'offres n° 202-110-1498-13;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »

12-01-050

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / PROJETS AUTOMNE 2012 / RÈGLEMENT N° 1632

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 4 janvier 2012, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, éclairage et travaux connexes (projets automne 2012) relatifs au Règlement n° 1632.

« ADOPTÉE »

12-01-051 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE / PROJETS PRINTEMPS-ÉTÉ 2012 / RÈGLEMENT N° 1633

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 4 janvier 2012, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable et travaux connexes (projets printemps-été 2012) relatifs au Règlement n° 1633.

« ADOPTÉE »

12-01-052 ORDRE DE CHANGEMENT N° 63 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 63 relié au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante cents (23 998,50 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

12-01-053 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2011

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 20 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

12-01-054 PIIA / 2499, RANG SAINT-ANTOINE / ENSEIGNE SUR POTEAUX / LOT 2 325 620 / ZONE I2-752 / CCU N° 11-12-184

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-184 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 2499, rang Saint-Antoine, un certificat d'autorisation pour la nouvelle enseigne sur poteaux, le tout tel que montré au plan préparé par M. Normand Latreille reçu le 8 novembre 2011;

ET QU'à cet effet soit retenue l'option avec poteaux de couleur rouge corporatif.

« ADOPTÉE »

12-01-055 PIIA / 2941, BOULEVARD DE LA GARE / AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT / ZONE C3-1001 / CCU N° 11-12-185

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-185 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2941, boulevard de la Gare, le projet d'agrandissement de l'entrepôt frigorifique, le tout tel que montré aux plans préparés par M. Pierre Vézina, architecte, projet n° 11-1562, révision 4, en date du 30 novembre 2011, et ce, conditionnellement à ce que la couleur du revêtement de toit ainsi que l'appareil mécanique au toit soient de la même couleur que les éléments déjà en place.

« ADOPTÉE »

12-01-056 PIIA / 2470, RUE HENRY-FORD / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS / ZONE I2-644 / CCU N° 11-12-186

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2470, rue Henry-Ford, le projet d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement des espaces extérieurs, le tout tel que présenté aux plans suivants :

- projet de lotissement, dossier T9501-9-85, minute 10916, préparé en date du 2 décembre 2011 par M. Benoît Rolland, arpenteur-géomètre;
- projet intitulé « Vaudreuil lave-camion agrandissement », feuillets A001 à A003, A100 à A103, A200 et A201, A300 et A301, ainsi que A600 à A602, dossier 11-131, 4^e révision intitulée « Présentation CCU-r1 », préparé en date du 14 décembre 2011 par M. Stephano Domenici, architecte;

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que le mur latéral, le mur avant ainsi que le mur arrière soient recouverts de briques à une hauteur identique à l'existant;
- que le terrain soit gazonné adéquatement aux endroits prévus à cet effet;
- que l'aire de stationnement soit entièrement bordurée, pavée et drainée;
- que la plantation d'un arbre aux dix (10) mètres linéaires soit faite le long de la ligne d'emprise de rue;
- qu'un enclos à déchets soit aménagé conformément aux normes édictées.

« ADOPTÉE »

12-01-057 PIIA / 21, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / CONCEPT D'AFFICHAGE / ZONE C3-219 / CCU N° 11-12-187

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-187 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'affichage, le tout tel que montré au dossier A-00000, révision n° 2, préparé le 6 décembre 2011 par Arts et lettres inc., et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les enseignes doivent être conformes en nombre et en superficie;
- seules les couleurs corporatives seront autorisées;
- la superficie de l'enseigne sur pylône doit faire l'objet d'une dérogation mineure acceptée par la Ville;
- la localisation des enseignes n'étant pas situées sur le mur d'un établissement annoncé faisant front à une rue devra faire l'objet d'une demande de dérogation mineure acceptée par la Ville tel que le prévoit l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275;
- un plan d'ensemble des enseignes réelles doit être déposé par le promoteur avant toute demande de permis d'affichage.

« ADOPTÉE »

12-01-058 DÉROGATION MINEURE / 21, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ENSEIGNE SUR POTEAU / ENSEIGNE CORPORATIVE / LOT 4 865 499 / ZONE C3-219 / CCU N° 11-12-188

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Ronald Laramée;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-188 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 décembre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une (1) enseigne corporative sur le mur d'un autre établissement commercial ayant front au boulevard de la Cité-des-Jeunes en dérogation à l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une telle enseigne à plat seulement sur le mur de l'établissement annoncé faisant front à une rue;

QUE soit toutefois refusée une dérogation mineure à l'égard de l'enseigne sur poteau de 14,7 mètres carrés ayant front au boulevard de la Cité-des-Jeunes en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une enseigne de 8 mètres carrés maximum pour un centre commercial ou édifice à bureaux ayant une superficie de plancher entre 2001 et 5000 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

12-01-059 PIIA / 3140-3150, BOULEVARD DE LA GARE / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU LOCAL / ZONE C3-356 / CCU N° 11-12-189

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-189 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3140-3150, boulevard de la Gare, le projet de construction d'un nouveau local, le tout tel que montré au document de présentation n° 10218 intitulé « Projet phase 2-B » préparé en décembre 2011 par la firme DCYSA, et ce, conditionnellement à l'approbation du projet par le Service sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

12-01-060 PIIA / 960, 965, 970, 975, 980, 985 ET 995, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / NOUVELLES CONSTRUCTIONS MULTIFAMILIALES / ZONES H3-445 ET H3-446 / CCU N° 11-12-190

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-190 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard des immeubles sis respectivement au 960, 965, 970, 975, 980, 985 et 995, avenue André-Chartrand, le projet de nouvelles constructions multifamiliales, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- pour le 960, 970 et 980, avenue André-Chartrand, la capacité des conteneurs à déchets semi-enfouis doit respecter les capacités minimales discutées, soit deux (2) conteneurs semi-enfouis de 3 000 litres pour le recyclage et deux (2) conteneurs semi-enfouis de 3 000 litres pour les déchets;
- pour le 965, 975, 985 et 995, avenue André-Chartrand, la capacité des conteneurs à déchets semi-enfouis doit respecter les capacités minimales discutées, soit un (1) conteneur semi-enfoui de 5 000 litres et un conteneur semi-enfoui de 3 000 litres pour le recyclage et un (1) conteneur semi-enfoui de 5 000 litres et un conteneur semi-enfoui de 3 000 litres pour les déchets;

- que des ententes notariées dont la Ville est partie prenante garantissent la disponibilité des conteneurs à déchets semi-enfouis pour tous les bâtiments faisant l'objet du présent projet ainsi que pour les stationnements communs;
- qu'un plan de gestion des eaux pluviales conforme à la politique de la Ville en la matière soit déposé.

« ADOPTÉE »

12-01-061 DÉROGATION MINEURE / 2055, 2057, 2059 ET 2059-A, RUE CHICOINE / ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE / LOT 3 307 310 / ZONE I2-752 / CCU N° 11-12-191

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Gilles Dumas;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-191 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 décembre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2055, 2057, 2059 et 2059-A, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2055, 2057, 2059 et 2059-A, rue Chicoine, afin d'autoriser trois (3) accès à la voie publique en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.2 qui limite le nombre d'accès maximal à deux (2) par terrain, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'allée de service projetée pourra être en gravier, mais devra toutefois être cachée par une clôture opaque de 1,85 mètre de hauteur érigée dans le prolongement de la façade avant;
- la section de l'allée située en cour avant devra être asphaltée ou munie d'un pavé de roulement de type « Turf bloc »;
- les tuyaux de béton protégeant le puits et le bâtiment devront être enlevés de la cour avant.

« ADOPTÉE »

12-01-062 PIIA / 3050, BOULEVARD DE LA GARE / RÉNOVATION EXTÉRIEURE / MODIFICATION DES COULEURS – CÔTÉ GAUCHE DU BÂTIMENT / NOUVELLES ENSEIGNES AU MUR ET DIRECTIONNELLES / ZONE C3-1001 / CCU N° 11-12-192

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-12-192 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3050, boulevard de la Gare, le projet d'affichage, le tout tel que montré au plan FJ-22525D, feuillets 1 à 5, préparé par Enseigne Pattison en date du 27 septembre 2011;

QUE la Ville accepte également la modification de couleur proposée pour le côté gauche du bâtiment.

« ADOPTÉE »

12-01-063 RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / SIÈGES PAIRS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges pairs a pris fin le 31 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

DE reconduire le mandat de M. Richard Seymour au siège n° 2 et M. Luigi Lamparelli au siège n° 4 ainsi que celui de M^{me} Céline Chartier-Sample au siège n° 6 pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

« ADOPTÉE »

12-01-064 COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS / ÉCOLE PRIMAIRE / ADRESSE PROJETÉE 99, RUE MAURICE-RICHARD / ACCÈS AU STATIONNEMENT / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-11-1083

CONSIDÉRANT une dérogation mineure accordée à la Commission scolaire des Trois-Lacs à l'égard des accès au stationnement d'une école primaire située à l'adresse projetée 99, rue Maurice-Richard, en vertu de la résolution 11-11-1083;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée, à la résolution 11-11-1083, la condition prévoyant l'aménagement d'un accès supplémentaire à l'aire de stationnement du côté de la rue Toe-Blake.

« ADOPTÉE »

12-01-065 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1586 / RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement sur les matières résiduelles.

12-01-066 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1607-01 / RÈGLEMENT RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET / AJOUT À L'ARTICLE 5.2 A) / INSPECTION OBLIGATOIRE ET ENTRETIEN / SYSTÈMES SECONDAIRES AVANCÉS EN AVAL

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion en ajoutant à l'article 5.2 a) une inspection obligatoire et un entretien pour les systèmes secondaires avancés en aval du système de traitement tertiaire de désinfection par rayon ultraviolet.

12-01-067 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1613 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart en décrétant un emprunt d'un million sept cent quatorze mille dollars (1 714 000 \$) à ces fins.

12-01-068 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1634 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, des rues Vivaldi, Bellini et Verdi en décrétant un emprunt de deux millions trente-sept mille dollars (2 037 000 \$) à ces fins.

12-01-069 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-07 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-07 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

12-01-070 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1633 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, PISTE CYCLABLE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1633 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1633 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand en décrétant un emprunt de six cent cinq mille dollars (605 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

12-01-071 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1638 / PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET « FRÉCHETTE CONSTRUCTION INC. » / TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE / PROLONGEMENT DE LA RUE MONTGOMERY

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 12 décembre 2011 un projet de règlement portant le n° 1638;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1638 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1638 intitulé :

« Règlement n° 1638 consistant à un protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Fréchette Construction inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de voirie et de drainage dans le prolongement de la rue Montgomery y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

12-01-072 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-165 / MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-415 / AUTORISATION / CLASSE D'USAGE COMMERCE URBAIN (C2) / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 12 décembre 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-165 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2012 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-165 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C2-415 pour autoriser la classe d'usage commerce urbain (C2) »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-01-073 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1636-01 / TAXATION ET TARIFICATION / AJOUT / TARIFS RELATIFS À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1636 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2012 en y ajoutant des tarifs relatifs à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

12-01-074 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Tournage publicitaire extérieur au 533, chemin de l'Anse, le 21 décembre 2011 et stationnement de véhicules sur la rue Brasseur.

« ADOPTÉE »

12-01-075 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-01-076 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-01-077 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 57 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier